

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*Monsieur G. MICHIELS, Directeur*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf : 43L/13  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2391/s.550  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Leys, 26 / angle rue Murillo, 23.  
Pose d'un isolant thermique aux étages des façades avant et arrière.  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
*(Dossier traité par : Mme M. Desreumaux.)*

En réponse à votre lettre du 6 février 2014, en référence, reçue le 7 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 19 février 2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de l'église et du couvent des Dominicains, sis avenue de la Renaissance, 40.

La demande vise la pose d'un isolant thermique de 14 cm d'épaisseur en façades avant et arrière avec application d'un enduit de finition de teinte claire. L'isolation ne concerne pas le rez-de-chaussée. Les travaux prévoient également l'abaissement des allèges de deux fenêtres au rez-de-chaussée et le remplacement des châssis (PVC blanc par du PVC blanc côté rue Leys), le placement de nouveaux seuils en aluminium gris bleu aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages, la démolition du bandeau et son remplacement par un nouveau en pierre bleue (côté rue Leys) et le remplacement du couvre-mur en zinc par de l'aluminium gris bleu.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées n'auraient pas d'impact sur les édifices classés. La CRMS demande toutefois de veiller au bon raccord de la couche d'isolation (ton clair) avec les façades voisines. Elle préconise également l'emploi de châssis en bois (pas de PVC). Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn (+ par mail : M. Fr. Timmermans) ;  
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;  
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).